

  	Lieu et date : Le Croisic, 22 Mars 2016
	Intitulé de la réunion: <b>5<sup>e</sup> Comité Local de Concertation Projet LIFE+ Pêche à pied de loisir</b>
	Objet du document : compte-rendu
	Date du document : 05/04/2016
	Rédaction : E. BAUDINIÈRE
<p>Présents :</p> <p>Daniel ELOI – Mairie de Piriac ; Gérard LE CAM – SNSM ; Bruno SEVERIN – Office du Tourisme du Croisic ; Philippe CLUZEAU – CNT Plongée ; Daniel LE GALL – COREPEM ; Frédéric LECHAT – ELV ; Mathieu CHARBONNEAU – Mairie du Croisic ; Philippe DELLA VALLE ; Laurence DUPONT – CPIE Loire Océane ; Alex CORDIER – Ligue de Voile des Pays de la Loire ; Ludovic NOISETTE – Mairie de La Turballe ; Christophe GOUMAS – FNPPSF CD44 ; Hervé ROUGER – FFPM/FFPS Pays de la Loire ; Damien PORCHER LABREUILLE – DDTM/DML44 ; Albert DEBEAUX – DDTM/DML44 ; Jérôme FIEVET – COREPEM ; Jacques AUFFRET – COREPEM ; Michel HERVY – SNSM ; Marie FOUCART – COREPEM ; Estelle BAUDINIÈRE – COREPEM + 1 personne n’ayant pas émarginé : Mme X.</p>	
Pièce jointe : présentation	
Diffusion : Invités au CLC	

## Ordre du jour

1. **Présentation de la mise en œuvre des actions du DOCUMENT d’OBJECTIFS (DOCOB) :**
  - a. **Projet Life+ Pêche à Pied de Loisir**
  - b. **Animation du site Natura 2000**
2. **Information sur la suite de l’animation du site ;**
3. **Questions diverses.**

**=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu**

## Introduction

A 14h, Estelle BAUDINIÈRE, chargée de mission au COREPEM et coordinatrice LIFE pour le site du Plateau de Four ouvre ce 5<sup>e</sup> comité local de concertation (CLC) en remerciant l’ensemble des invités de leur présence. Elle propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et éclaircir l’assemblée sur son organisme et ses fonctions. Elle balaie l’ordre du jour et indique que l’assemblée s’accorde deux heures pour la présentation et les échanges et faire le bilan de la mise en œuvre des actions du Life et du DOCOB du Plateau du Four.

## 1. Présentation de la mise en œuvre des actions du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) :

Estelle BAUDINIÈRE rappelle que sur les 22 actions du DOCOB, 15 ont été retenues comme étant prioritaires pour être mises en œuvre, dont 2 concernent directement le projet Life+ PAPL. Elle précise que ces actions se divisent en 4 objectifs qui sont « Connaître », « Préserver », « Intégrer » et « Communiquer » ainsi qu'une action transversale générale d'animation de la démarche Natura 2000.

### a. Projet Life+ Pêche à Pied de Loisir

C'est dans le cadre du premier objectif, « Connaître », que les actions du projet Life concernant l'établissement d'un état des lieux du milieu rocheux s'intègrent. Estelle BAUDINIÈRE rappelle le contexte et les objectifs du Life+ PAPL dont le COREPEM est bénéficiaire associé. Elle indique que l'objectif de ce projet est de constituer un réseau au niveau national afin d'avoir une connaissance globale de l'activité de la pêche à pied de loisir (PAPL) Elle ajoute que certaines structures ont pu bénéficier de financements européens dans le cadre de ce projet « Life+ PAPL » et d'autres qui viennent se rattacher à ce réseau par d'autres financements comme dans le cas du CPIE LO avec lequel l'AAMP a établi une convention. Dans le cadre de ce partenariat, le CPIE LO met en place des actions de comptages pour la fréquentation et d'inventaires d'habitats, dans le but de s'inscrire dans ce réseau national. Estelle BAUDINIÈRE précise que deux actions de ce projet, intégrées dans l'animation du Plateau du Four, correspondent au diagnostic et au suivi de la faune et de la flore des habitats rocheux intertidaux<sup>1</sup>. Depuis le début de l'animation elle précise que 6 sorties ont pu être réalisées au cours du printemps et de la fin de l'été pour établir une première image de la biodiversité de cet habitat. Elle explique que 5 quadrats de 25 m<sup>2</sup> sont sous-échantillonnés, au travers de 2 blocs mobiles, lors de chaque inventaire, aux mêmes points GPS. Une synthèse est actuellement en cours de rédaction pour le bilan de l'année 2015.

Estelle BAUDINIÈRE poursuit sur l'action suivante qui consiste à sensibiliser les pêcheurs à pied aux bonnes pratiques de pêche. Ces opérations, conduites entre le 3 juillet et le 1<sup>er</sup> octobre 2015, ont permis de sensibiliser 24 pêcheurs à pied sur le Plateau du Four. Aucune opération de sensibilisation n'a été menée aux cales de mise à l'eau, l'accès aux cales par les usagers étant trop aléatoire. L'action suivante, liée à la sensibilisation, qui consiste à caractériser les pêcheurs à pied et leurs pratiques sur le terrain. Pour ce faire, elle précise que des comptages et des enquêtes, sont réalisés sur le terrain à la fois sur le Plateau du Four et au niveau des cales de mise à l'eau. Comme pour la sensibilisation, aucune enquête n'a pu être faite au niveau des cales. Elle indique que toutes les sorties sont optimisées et qu'un maximum d'action est réalisé en fonction des équipes disponibles. Elle dresse le bilan des 17 enquêtes ayant été réalisées qui montrent que les PAPL viennent majoritairement entre juin et septembre, qu'ils viennent souvent du département mais pas nécessairement des communes littorales, que ce sont des profils expérimentés (navigation et pêche) qui connaissent et fréquentent régulièrement le secteur ou de longue date, ces PAPL utilisent des petites embarcations à moteur ou des voiliers avec une annexe. Elle complète en disant que parfois ils ne connaissent pas la réglementation et que ce phénomène était majoritairement observé durant la période estivale. Cependant, les PAPL sont très intéressés par les outils distribués et restent

---

<sup>1</sup> Zone de balancement des marées

sensibles aux enjeux environnementaux. Pour l'année 2016, Estelle BAUDINIÈRE indique que 7 missions de terrain sont prévues pour compléter cette première année d'inventaire mais aussi poursuivre le travail de sensibilisation et d'enquête auprès des pratiquants

Elle indique qu'un partenariat est en cours avec CAP Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île Guérandaise) pour installer des panneaux de sensibilisation sur les sites de pêche à pied, sur les communes allant de Pénestin à La Baule. A l'heure actuelle, 29 panneaux sont en projet sur lesquels CAP Atlantique est en soutien technique (installation, connaissance du terrain, réunion) et financier auprès du COREPEM qui est maître d'ouvrage. Pour mener à bien ce projet, des groupes de travail sont organisés entre CAP Atlantique, le COREPEM et les communes concernées.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit sur l'action suivante qui correspond aux rencontres nationales 2 fois par an avec les autres bénéficiaires associés pour partager leurs expériences, partager leurs difficultés et avoir des éléments harmonisés à la fin du projet. Elle indique que trois ont eu lieu depuis son arrivée en octobre 2014. Elle ajoute que ces rencontres permettent d'impliquer d'autres instances, hors partenaires Life+ PAPL, comme les scientifiques (Ifremer, Universités), les représentants de l'Etat, des associations, etc. Il existe également des groupes de travail entre partenaires en visioconférence, lorsqu'il s'agit de thématiques particulières qui méritent un éclaircissement. Chaque bénéficiaire est tenu d'organiser des réunions sur son territoire appelées « Comité Local de Concertation » où les actions mises en place sont présentées et discutées pour une meilleure acceptabilité de leur mise en œuvre.

**Estelle BAUDINIÈRE** conclut en disant que le projet LIFE+ PAPL impose de tout justifier, notamment sur le plan financier, et que cela passe par la rédaction d'un bilan technique et financier à fournir deux fois par an par l'ensemble des partenaires à l'AAMP qui compile l'ensemble de ces documents pour la Communauté Européenne (CE).

#### **b. Animation du site Natura 2000**

**Estelle BAUDINIÈRE** présente les travaux menés par le MNHN et ELV sur les laminaires depuis la validation du DOCOB en 2012, sur 4 points : Le Bonen, le Goué-Vas, Four-YS et Four-LHY. Selon les années et l'intérêt, ils ont fait l'objet d'un suivi complet dans le cadre de la DCE (tous les 3 ans) par le MNHN sur la base de l'indicateur « Macroalgues subtidales » correspondant aux laminaires, ou bien d'un suivi simplifié et ce, à différents étages bathymétriques. Ces travaux montrent des variations des laminaires sur le site du Plateau du Four avec un recrutement des juvéniles suite à la tempête Xynthia qui avait provoqué leur forte réduction et l'installation des Cystoseires. Le point Four-LHY montre même une population pure de laminaires avec une densité actuellement observée la plus forte dans le Mor Braz avec 35,6 individus/m<sup>2</sup>.

**Frédéric LECHAT**, de l'association ELV complète en disant que l'association souhaite poursuivre ces suivis sur les points FOUR-CYS et FOUR -LHY. Il ajoute qu'ils sont réalisés au mois de juin et toujours sur ces mêmes sites. Il précise qu'ils se sont rendu compte que plus la qualité du milieu était bonne, plus la recolonisation par les laminaires au profit des cystoseires, était rapide.

**Estelle BAUDINIÈRE** poursuit sur la présentation du bilan du suivi de la fréquentation des usagers sur le site. Elle précise que les usagers locaux (professionnels et loisirs) ont été sollicités et que les

professionnels qui avaient déjà réalisé ce suivi lors de l'élaboration du DOCOB, l'ont refait en 2015 auquel s'est joint le club de plongée de La Turballe (CNT). Elle indique que la période suivie en 2015 (juin-août) est plus courte qu'en 2011 (avril-septembre) donc, plus concentrée sur la saison estivale, ce qui induit moins de jours de suivi donc moins de formulaires retournés et par conséquent moins de navires totaux observés. Ceci induit forcément un biais dans la lecture des résultats qui sont à prendre avec du recul. Elle compare les résultats de la fréquentation de 2011 et ceux de 2015 pour la répartition spatiale, temporelle des navires et en fonction des conditions météorologiques :

- Période du suivi plus courte (moins de jours et moins de formulaires) et plus centrée sur les mois touristiques d'été ;
- Concentration d'une grande partie des observations des navires sur les mêmes endroits qu'en 2010 : partie nord du plateau, en particulier les accores, la frange est et ouest et la roche de Goué-Vas-du-Four ;
- NAVIRES DE LOISIR : Moins de plaisanciers, plus de plongeurs scaphandriers ;
- NAVIRES PROFESSIONNELS : plus de navires, conditions météorologiques favorables pour l'approche du site, périodes d'observation centrée sur la période estivale ;
- Le plus souvent, observation de 2 à 5 navires (25 fois) ;
- Pic de fréquentation le samedi puis le jeudi et le mercredi (en 2010, surtout le week-end) ;
- Comme en 2010, en 2015 les navires sont les plus nombreux lorsque les conditions météorologiques sont favorables ;
- A contrario, en 2015 les navires sont davantage observés à des coefficients de marée inférieurs à 90 (le plus : entre 50 et 69).

Elle conclut en disant qu'il n'est pas observé de changement majeur dans « l'utilisation » du site Natura 2000 du Plateau du Four par les différentes activités humaines. Elle complète en disant que les conditions météorologiques pourraient également expliquer les différences de fréquentation entre ces deux années d'observation. Pour consolider les résultats elle suggère d'autres suivis sur plusieurs années et ainsi pouvoir établir une valeur seuil qui délimiterait le nombre minimal de navires à observer pour avoir des résultats significatifs.

Estelle BAUDINIÈRE poursuit sur l'action qui consiste à faire un état des lieux de l'évolution des activités socio-économiques au sein du site. Pour ce faire, un groupe de travail a été organisé avec quelques représentants de la pêche professionnelle et un questionnaire a été envoyé aux structures de loisir. Pour l'ensemble des usagers, le constat est qu'il n'y a pas de changement notable de l'activité de manière générale et qu'ils restent sensibles aux enjeux environnementaux. Par exemple, les fédérations d'activités de loisir (plongée, navigation...) appliquent déjà la Charte de bonnes pratiques éditée au niveau nationale.

## B – PRESERVER

**Estelle BAUDINIÈRE** indique que l'action B1.1 « Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité » a été mutualisée avec celle liée à la finalisation de la charte Natura 2000. Cette carte a été construite suite aux échanges avec le MNHN et ELV ainsi qu'en groupe de travail avec les usagers locaux. Elle rappelle le contenu de cette charte pour bien détailler les différentes parties. Elle ajoute que les points GPS de la carte permettent aux usagers de se situer par rapport au site, depuis la

surface. Cette charte, qui sera considérée comme validée le 1<sup>er</sup> avril 2016 par la préfecture maritime, sera diffusée auprès des structures professionnelles et de loisir pour être ratifiée par les usagers qui souhaitent s'intégrer dans la démarche Natura 2000.

Elle poursuit sur l'action suivante « B1.3 Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle » qui est liée à la mise en œuvre de la circulaire DEB/DPMA du 13/04/2013 concernant les interactions entre les activités de la pêche professionnelle et les habitats d'intérêt communautaire. Elle indique que cette méthodologie a été développée par le MNHN afin d'évaluer ce risque d'interaction selon les engins pratiqués sur les habitats. Si risque il y a, des mesures seront mises en place pour réduire cette interaction. L'harmonisation de ces mesures à l'échelle de la façade s'effectuera sous pilotage de la DIRM. Le COREPEM travaille actuellement sur la partie technique de ces croisements avec l'appui de l'AAMP avec qui il y a eu plusieurs réunions. Le COREPEM a transmis les données sur l'activité de la pêche pour le Plateau du Four avec lesquelles seront croisées les données de sensibilité des habitats et de la matrice « engins / habitats » fournies par l'AAMP. Ces dernières seront disponibles d'ici l'été 2016.

Gérard LE CAM demande ce qu'est un « DOCOB ».

Estelle BAUDINIÈRE lui indique que c'est un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000, un rapport détaillant les activités socio-économiques et les enjeux environnementaux du site. A la fin des DOCOB se trouvent des fiches action qui correspondent aux mesures à mettre en œuvre pour la gestion du site, pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et donc importantes pour le site.

Gérard LE CAM demande s'il ces données serviront à faire un constat pour suivre l'évolution de la pêche.

Estelle BAUDINIÈRE indique que ce n'est pas la finalité de cette méthode mais que les échanges avec les pêcheurs sur leur perception de l'évolution de l'activité n'ont pas fait ressortir de changements majeurs au niveau de ce site. Elle ajoute que la tendance nationale pour la pêche professionnelle tend vers une réduction des flottilles.

Daniel LE GALL précise que de manière générale les flottilles locales suivent cette tendance et que ceci a été observé pour les professionnels ciblant la coquille Saint Jacques et les chalutiers pélagiques ciblant le maquereau et la sardine.

## C – INTEGRER

Pour cette partie, Estelle BAUDINIÈRE indique qu'il s'agit d'une veille permanente avec les instances qui traitent de la qualité des eaux côtières dans le secteur Loire Vilaine afin de veiller à la conservation des espèces et des habitats. Par exemple, le COREPEM est membre du COPIL du programme DIETE porté par l'Ifremer qui étudie l'eutrophisation dans le secteur du Mor Braz. Elle ajoute que ce travail consiste également à recueillir les retours sur la perception du milieu par les usagers. Elle indique aussi être en relation avec la DDTM/DML de Loire Atlantique pour toutes actions pouvant avoir un impact sur le site Natura 2000 de type manifestations nautiques, énergie

marines renouvelables, extractions de granulats..., qui auraient pu être portées à sa connaissance et sur lesquelles certains usagers ont des craintes, notamment environnementales (si répétition annuelle).

Philippe CLUZEAU, du CNT Plongée, demande s'il y a des nouvelles manifestations nautiques pour 2016.

Estelle BAUDINIÈRE indique qu'elle n'a pas été informée d'actions qui pourraient avoir lieu dans ou à proximité du site Natura 2000. Elle précise que dans tous les cas l'animateur peut venir en appui pour alimenter ce dossier auprès des porteurs de projet et des services instructeurs.

Frédéric LECHAT dit que pour les compétitions de chasse sous-marine, il serait intéressant que les organisateurs, notamment la FNPSA qui fait partie du COPIL, fassent une présentation de leur manifestation au sein des groupes de travail afin de présenter la manière dont c'est organisé, de faire part de leur retour d'expérience.

Alex CORDIER, de la Ligue de Voile des Pays de la Loire, indique qu'un dossier doit systématiquement être envoyé à la DDTM/DML.

Frédéric LECHAT demande s'il existe des retours sur les événements sportifs comme le nombre de poissons pêchés, le nombre de participants, le nombre de navires sur site au moment de la compétition...

Alex CORDIER indique que dans le cas des compétitions de pêche il s'agit souvent de « no kill <sup>2</sup> ».

Hervé ROUGER, de la FFPM/FFPS des Pays de la Loire, précise que pour la compétition de pêche « Saultica », les résultats sont publiés. Il dit qu'elle a lieu sur La Banche, La Lambarde et la Baie de La Baule et que le Four est très peu concerné (3 manifestations maximum depuis son lancement). Les poissons pêchés (bar, maigre et vieille surtout) sont conservés dans des viviers oxygénés puis relâchés à l'issue de la compétition. Il indique que cette compétition sera reconduite en 2016 et qu'elle fera, comme les précédentes, l'objet d'un compte-rendu publié dans les revues des pêcheurs de loisir. Il explique que 3 personnes composent une équipe et 1 de chaque équipe sera sur un autre bateau faisant office de commissaire. Il y a environ 50 navires qui participent à cette compétition chaque année.

Philippe CLUZEAU dit qu'il existe certainement un impact des compétitions qui rassemblent des pratiquants expérimentés et qu'ils ont déjà fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de ceci.

Frédéric LECHAT ajoute qu'à cet impact existe aussi celui des repérages qui s'effectuent plusieurs semaines avant la compétition. Il ajoute également qu'il y a certainement un risque pour le milieu lié à la répétition de ces manifestations chaque année sur une zone limitée géographiquement.

## D – COMMUNIQUER

---

<sup>2</sup> Consiste à relâcher le poisson vivant à l'issue de la compétition, qu'il atteigne ou non la taille minimale réglementaire

Estelle BAUDINIÈRE signale que cette action n'a pas pu être mise en œuvre. Elle devait s'appuyer sur le plan de communication de l'AAMP qui n'a pas pu être établi dans ces délais par manque de temps et de moyens financiers. Elle ajoute que des travaux devaient être faits sur un plan de communication harmonisé à l'échelle de la façade au sein de l'AAMP et ça n'a pas pu être fait.

## E – ANIMATION NATURA 2000

Estelle BAUDINIÈRE précise que cette action regroupe plusieurs éléments visant à promouvoir la démarche de Natura 2000 et notamment au travers de l'organisation de réunions avec les acteurs et les usagers (COPIL et groupes de travail), de mettre à jour le site internet, de répondre aux sollicitations des usagers ou encore de promouvoir la Charte Natura 2000 qui est sur le point d'être validée. Elle ajoute que la diffusion de la charte Natura 2000 fait partie de cet objectif et sera diffusé pour cet été.

### 2. Information sur la suite de l'animation du site

Estelle BAUDINIÈRE indique l'animation s'est inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat entre le COREPEM en tant qu'animateur principal, et l'AAMP en tant qu'animateur associé. Elle ajoute que la DREAL des Pays de la Loire, en tant que service déconcentré du Ministère de l'Environnement, est missionnée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité pour s'assurer du bon déroulement de l'élaboration et de la mise en œuvre des DOCOB et de la cohérence du réseau Natura 2000. Elle informe l'assemblée que cette convention ne sera pas renouvelée en 2016 pour des raisons strictement financières. Elle indique cependant que les fonds du Life+ PAPL vont perdurer jusqu'en juin 2017 pour le COREPEM et que les actions qui y sont liées, et indirectement au DOCOB, perdureront jusqu'à cette date. Elle ajoute qu'aujourd'hui l'ensemble des parties souhaite poursuivre ce travail de collaboration et initie des recherches de financements, notamment européens au travers du FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche), pour reconduire ce partenariat. Cependant les cadres méthodologiques du FEAMP, définissant les actions pouvant être financées, ne sont pas encore aboutis. Sans éléments précis à ce jour, Estelle BAUDINIÈRE ne peut se prononcer pour la suite de l'animation qui sera en stand-by jusqu'à nouvel ordre et espère qu'elle pourra être relancée fin 2016 – début 2017.

Philippe DELLA VALLE s'adresse à la DDTM/DML 44 pour savoir où en sont les crédits FEAMP et s'ils en savent plus à ce sujet.

Damien PORCHEE LABREUILLE, de la DDTM/DML 44, indique qu'ils ne sont plus en charge des affaires économiques et que c'est la Région qui a la main sur ce dossier. Il lui propose de les contacter directement. Il ajoute qu'aux dernières nouvelles, ces informations ne seront pas disponibles avant le second semestre 2016.

### 3. Questions diverses

Philippe CLUZEAU demande s'il faut poursuivre les comptages car il faut que ce soit revalorisé ensuite, sinon ça ne sert à rien de mobiliser des volontaires.

Estelle BAUDINIÈRE dit qu'elle se renseigne auprès de l'AAMP car n'ayant plus temporairement en charge l'animation Natura 2000, elle n'a plus de temps la dessus, or le traitement et la valorisation des données demande du temps.

Damien PORCHEE LABREUILLE indique que le DML est intéressée par ces formulaires de comptages car les services de contrôle (ULAM) feront quelques opérations sur le site du Plateau du Four dans le courant de l'été 2016.

Mme X. (n'a pas élargé) demande ce qu'il en est des actions aux alentours de Dumet.

Philippe DELLA VALLE précise que Dumet est rattaché à la zone dite « Oiseau » du site Mor Braz qui sera animé à l'avenir, certainement par la future Agence Française de la Biodiversité (AFB).

Mme X. demande si ces éléments pourraient aller vers une interdiction des activités sur le Four.

Estelle BAUDINIÈRE indique que la démarche Natura 2000 ne vis pas à mettre sous cloche une zone. Elle n'a pas pour objectif d'interdire les pratiques mais plutôt de faire en sorte qu'elles soient compatibles avec le maintien du milieu en bon état.

Philippe CLUZEAU indique qu'au sein du CNT ils ont fait évoluer leurs pratiques notamment du mouillage. Aujourd'hui ils ne mettent plus l'ancre à l'eau pour respecter les habitats mais une bouée pour servir de guide aux plongeurs lors de l'immersion.

Mme X. demande s'ils ont observés des déchets.

Philippe CLUZEAU lui répond que le site est propre.

Estelle BAUDINIÈRE précise que c'est dans cet intérêt que la charte doit être diffusée afin que les usagers adoptent des bonnes pratiques. Elle demande s'il y a d'autres sujets que l'assemblée souhaite aborder. Sans réaction des membres invités, elle conclut ce 5<sup>e</sup> CLC en remerciant les membres présents pour s'être rendu disponibles pour ces échanges.

La séance est levée à 16h00.